



LE GUIDE DU TRI

*TOUT SAVOIR
SUR LA GESTION
DE VOS DÉCHETS*

Le tri, c'est pour la vie.



SUIVEZ-NOUS     

Le guide du tri | SITTMAT | 1



CE GUIDE DU TRI CONCERNE LES 26 COMMUNES DE L'AIRE TOULONNAISE CI-DESSOUS

Métropole Toulon Provence Méditerranée

- Carqueiranne, Hyères les palmiers, La Crau, La Garde, La Seyne-sur-Mer, La Valette-du-Var, Le Pradet, Le Revest-les-Eaux, Ollioules, Saint-Mandrier-sur-mer, Six-Fours-les-Plages, Toulon.

Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume

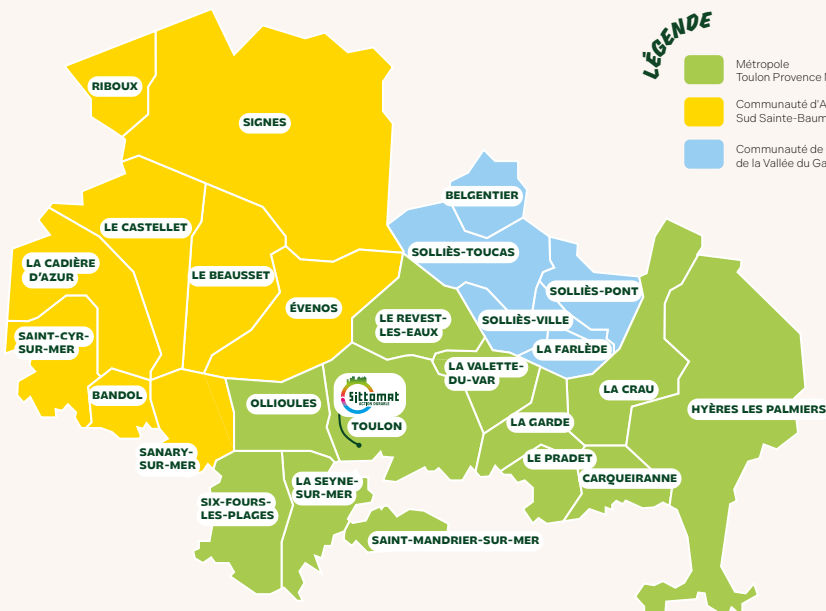
- Bandol, Évenos, La Cadière d'Azur, Le Beausset, Le Castellet, Riboux, Saint-Cyr-sur-Mer, Sanary-sur-Mer, Signes.

Communauté de Communes Vallée du Gapeau

- Belgentier, La Farlède, Solliès-Pont, Solliès-Toucas, Solliès-Ville.

LÉGENDE

-  Métropole Toulon Provence Méditerranée
-  Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume
-  Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau



BIENVENUE DANS CE GUIDE DU TRI,

conçu pour vous accompagner au quotidien dans la gestion de vos déchets. Le tri sélectif est un geste simple mais essentiel. Il permet de réduire l'impact écologique de nos déchets, de favoriser le recyclage et de limiter la pollution. Pourtant, les règles de tri peuvent parfois sembler complexes ou variables selon les types de déchets ou les matériaux.

Ce guide a pour ambition de simplifier et optimiser vos pratiques de tri. Que vous soyez novice ou déjà initié, vous y trouverez des réponses claires et pratiques :

POURQUOI TRIER ?

- ➔ Comprendre les enjeux environnementaux et économiques.

COMMENT TRIER ?

- ➔ Les bonnes pratiques pour chaque type de déchet (emballages, verre, papier, déchets organiques, etc.).

OÙ TRIER ?

- ➔ Les consignes spécifiques à votre territoire et les points de collecte à proximité.

LES ERREURS À ÉVITER

pour un tri efficace.



Ensemble, faisons du tri un réflexe naturel et contribuons à un avenir plus durable.



UN NOUVEAU CENTRE DE TRI pour de nouvelles consignes de tri !

Depuis de nombreuses années, le SITTOMAT porte un projet ambitieux : doter son territoire d'un centre de tri moderne, alliant innovation, performance et maîtrise des coûts. Ce projet structurant, fruit de l'alliance entre l'expertise d'entreprises locales et celle d'un groupe international, incarne notre engagement en faveur d'une économie circulaire durable.

Doté des dernières technologies, ce centre permettra d'améliorer significativement le recyclage et la valorisation des déchets, tout en simplifiant les consignes pour les usagers : un seul bac jaune pour l'ensemble du territoire, harmonisant ainsi les pratiques de tri.

Au-delà de son impact environnemental, ce projet constitue un levier économique et social :

- ➔ Création d'emplois locaux et renforcement de l'autonomie territoriale.
- ➔ Soutien aux entreprises locales, en intégrant leur savoir-faire à une approche industrielle de pointe.

La réussite de ce projet repose sur l'implication de tous : collectivités, entreprises, services de l'État et citoyens.



Ensemble, faisons de ce centre de tri un symbole fort de notre engagement commun pour la préservation de l'environnement.

LE BAC OU LA COLONNE JAUNE

Colonnes aériennes



Colonnes
semi-enterrés

Colonnes
enterrés



Bac jaune

QUE DOIS-JE DÉPOSER dans le bac jaune ?

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

**Petits
métaux**



**Bouteilles
& flacons**



**Produits
d'entretien**



**Pots
& barquettes**



**Emballages
métalliques**



**Sachets & films
d'emballage**



**Emballages
en carton**



**Briques
alimentaires**



**BIEN LES VIDER. EN VRAC,
SANS LES IMBRIQUER ET SANS LES LAVER.**

Sur le territoire du SITTMAT, tous les emballages en plastique, métal, les cartons et tous les papiers doivent être **déposés dans les bacs à couvercle jaune ou dans les colonnes de tri à opercule jaune**.
Les gros cartons doivent être déposés en déchetterie.



TOUS LES PAPIERS SE TRIENT

Magazines,
journaux
& publicité



Enveloppes
& papiers



Carnets & cahiers
(avec ou sans spirales)



Livres



À APPORTER EN DÉCHETTERIE

Radiographies



Gros cartons



QUE DEVIENNENT MES EMBALLAGES DÉPOSÉS dans le bac jaune ?

LE CYCLE DU PAPIER ET DES CARTONS



**RECYCLER TOUS LES
PAPIERS-CARTONS,
C'EST LEUR DONNER
UNE NOUVELLE VIE.**



Chaque année, il reste dans la poubelle d'ordures ménagères **36 kg/habitant de papier-carton non trié**.

1 boîte
à chaussures
recyclée
= **3 boîtes**
de céréales

1 tonne
de briques
alimentaires
recyclées

fait économiser
2 tonnes
de bois

Les cartons
se recyclent
jusqu'à une
dizaine de fois.



LE CYCLE DU PLASTIQUE



COMMENT RÉDUIRE L'IMPACT DE TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE SUR L'ENVIRONNEMENT ?

EN UTILISANT LE PRINCIPE DES 3 R

- ➔ **Réduire**, la consommation d'emballages
- ➔ **Réutiliser**, les emballages chez soi
- ➔ **Recycler**, les emballages plastique



POURQUOI UTILISE-T-ON ENCORE DES EMBALLAGES EN PLASTIQUE ?

Léger et résistant, le plastique a des qualités qui font de lui un matériau d'emballage performant pour certains produits, qu'il permet de bien conserver, protéger ou transporter. Mais il doit être réduit à sa stricte utilité et recyclable.

QUE DOIS-JE DÉPOSER dans la colonne à opercule vert ?

Triés depuis les années 70, leur taux de recyclage est l'un des plus élevés en France. Ils représentent près de 50 % en poids des emballages ménagers en France soit 2,6 millions de tonnes.

Quelques uns de nos adhérents proposent un tri du verre dans des bacs pour les petites copropriétés. Ces dispositifs sont peu nombreux. Sur le territoire du SITTOMAT, les emballages en verre doivent être déposés dans les **colonnes de tri à opercule vert**.

BIEN LES VIDER. EN VRAC, SANS LES IMBRIQUER ET SANS LES LAVER.

À déposer sans couvercle (à trier dans le bac jaune) et sans bouchon*

Flacons



Bocaux
& pots



Bouteilles
verre



* à jeter dans les ordures ménagères ou à réserver aux collectes solidaires.

JE TRIE LE VERRE, JE LUTTE CONTRE LE CANCER !

Grâce à votre geste de tri, ce sont plusieurs milliers d'euros qui sont reversés à la Ligue Contre le Cancer chaque année. Merci !



À APPORTER EN DÉCHETTERIE

Vitre ou verre cassé,
miroir brisé



Ampoule



Vaisselle, faïence,
porcelaine



QUE DEVIENNENT MES EMBALLAGES DÉPOSÉS la colonne à opercule vert ?



Le SITTOMAT fait chaque année **un don à la Ligue contre le cancer**, proportionnel au tonnage collecté. **Plus vous triez, plus le don sera élevé !**

1 bouteille
en verre
recyclée
=
1 bouteille
en verre

1 tonne
de calcin,
c'est 1 tonne de
matière première
préservée et **300 kg**
de CO₂ évités.

Le verre se
recycle à
l'infini, sans
perte de
matière ni de
qualité.



Comment trier vos **TEXTILES & CHAUSSURES ?**



Le linge de maison



Les chaussures



Textiles d'habillement



Triez vos textiles et chaussures lavés,
séchés, dans un sac fermé

À déposer dans les
**BORNES DÉDIÉES
AUX TEXTILES**



LE COMPOSTAGE

Individuel et lombricomposteur

LES BIODÉCHETS OU DÉCHETS ORGANIQUES

Les déchets organiques (restes alimentaires, déchets de cuisines, déchets verts...) représentent 1/3 de nos tonnages d'ordures ménagères. Le tri des biodéchets représente un levier majeur pour réduire nos déchets.

Le SITTMAT et ses adhérents vous proposent plusieurs solutions pour traiter vos déchets organiques.



LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL EN MAISON INDIVIDUELLE

Un amendement riche et gratuit pour le jardin ou les plantes ? Voilà ce que vous obtiendrez en pratiquant le compostage individuel. Le SITTMAT a remis plus de 90 000 composteurs individuels depuis 2004. Sur simple demande auprès de votre antenne déchets (coordonnées en dernière page), un composteur individuel peut vous être remis gratuitement. Vous pourrez y composter vos biodéchets alimentaires et vos déchets verts.



LE LOMBRICOMPOSTAGE EN APPARTEMENT

Le lombricompostage permet de diminuer le poids de votre poubelle de 80 à 100 kg par an. Les lombrics consomment plusieurs de nos déchets alimentaires : épluchures, restes de repas, pain rassis... En plus, vous n'avez pas besoin de beaucoup de place.

Une inscription est nécessaire auprès du SITTMAT, par mail à l'adresse [✉ contact@sittomat.fr](mailto:contact@sittomat.fr) ou par internet sur [👉 www.sittomat.fr](http://www.sittomat.fr)

> Accueil > Trier mes déchets > Le compostage > Zoom sur le lombricompostage > Obtenir un lombricomposteur / Remplir les champs puis envoyer

Vous serez invité à suivre une formation en visioconférence, afin de vous familiariser avec les méthodes de lombricompostage. Passée cette étape, un lombricomposteur, son petit matériel, et un bon prépayé pour récupérer vos lombrics vous seront remis gratuitement.

LE COMPOSTAGE

Partagé et collectif



LE COMPOSTAGE PARTAGÉ EN HABITAT COLLECTIF

Le SITTOMAT et ses adhérents étudient la faisabilité de votre projet et mettent à disposition gratuitement les équipements, ASSURENT la formation des référents et habitants, et prennent à leur charge le suivi du site au moins 6 mois.

Vous habitez une copropriété, et vous voulez partager un espace de compostage. Le compostage partagé est la solution pour réduire vos déchets et ceux de vos voisins et pour récupérer un compost de qualité utile dans votre jardin.

Il suffit de deux référents bénévoles, d'un espace vert ombragé et d'un point d'arrivée d'eau pour créer une zone de compostage accessible à tous les habitants.

Vous souhaitez une visite technique pour votre copropriété, faites un mail à ✉contact@sittomat.fr

Parlez-en à votre syndic ou en assemblée générale !

LES DÉCHETS VERTS DES DÉCHETTERIES

Vous avez beaucoup de déchets verts, apportez les en déchèterie. Ils seront soit compostés, soit valorisés en épandages sur des exploitations agricoles, pour amender les terres ou les protéger contre les incendies.

LA COLLECTE DES BIODECHETS EN APPORT VOLONTAIRE

Notre territoire s'équipe d'abri-bacs permettant de collecter les biodéchets en apport volontaire. Équipé d'un bioseau qui vous permet de conserver les biodéchets, vous pourrez les déposer dans les bornes dédiées proches de votre domicile. Les biodéchets seront ensuite collectés et transformés en compost.



Abri bac biodéchets CASSB

LES 19 DÉCHETTERIES à votre disposition

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

CARQUEIRANNE

- 📍 Route du Vallon - ☎ 04 94 20 09 64
- 🕒 Du lundi au samedi 8h à 11h45 et 14h à 16h45

HYÈRES LES PALMIERS

- 📍 Route des Marais - ☎ 04 94 00 82 30
- 🕒 Du lundi au vendredi 7h30 à 17h30
Samedi 7h30 à 13h - Dimanche 9h à 12h

LA CRAU

- 📍 Quartier de l'Estagnol - ☎ 04 94 38 49 01
- 🕒 De septembre à mai : du lundi au samedi 8h30 à 12h et 14h à 17h, dimanche 8h30 à 12h

LA GARDE

- 📍 Av. N. Fabri de Peiresc - ☎ 04 94 14 04 92
- 🕒 Du lundi au samedi 8h30 à 12h et 14h à 17h

LA SEYNE-SUR-MER

- 📍 Av. Antoine de St Exupéry - ☎ 04 94 06 92 40
- 🕒 Du lundi au jeudi 8h à 11h45 et 13h45 à 16h45
Vendredi 8h à 11h45 et 13h45 à 15h45
Samedi 8h à 11h45

LA VALETTE-DU-VAR/ LE REVEST

- 📍 D46 Quartier St Joseph - ☎ 04 94 14 01 12
- 🕒 Du lundi au vendredi 8h à 12h et 13h30 à 18h
Samedi 8h à 17h
Dimanche 9h à 12h

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SUD SAINTE-BAUME

BANDOL

- 📍 Ancienne route du Beausset, Quartier Val d'aran
- ☎ 04 94 32 27 43
- 🕒 Du lundi au samedi 8h à 12h et 14h à 18h
Dimanche 8h à 12h

LE BEAUSSET

- 📍 Route du Camps - ☎ 04 94 98 77 27
- 🕒 Du lundi au samedi 8h à 12h et 14h à 18h
Dimanche 8h à 12h

EVENOS

- 📍 1120 Ancien chemin Marseille à Toulon
- ☎ 04 94 10 51 00
- 🕒 Du lundi au samedi 8h à 12h et 14h à 18h
Dimanche 8h à 12h

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DU GAPEAU

LA FARLÈDE

- 📍 155 ch. de la Font des Fabres - ☎ 04 83 42 19 38
- 🕒 Du lundi au samedi 8h à 12h et 13h à 18h

LE PRADET

- 📍 Chemin des Gravettes - ☎ 04 94 14 06 42
- 🕒 Du lundi au samedi 8h à 11h45 et 14h à 16h45

OLLIOULES

- 📍 1217 av. Jean Monnet - ☎ 04 94 63 80 10
- 🕒 Du lundi au vendredi 8h05 à 11h50 et de 13h35 à 16h20
Samedi 8h30 à 16h
Dimanche 9h à 12h (sauf décembre, janvier et février)

SAINT-MANDRIER-SUR-MER

- 📍 D18 - ☎ 04 94 06 69 75
- 🕒 Du lundi au samedi 7h45 à 11h30 et 13h45 à 16h30

SIX-FOURS-LES-PLAGES

- 📍 Quartier Courrens, ch. de la Forêt - ☎ 04 94 74 93 92
- 🕒 Du lundi au vendredi 8h à 12h et 13h30 à 17h
Samedi 8h à 17h - Dimanche 8h à 12h

TOULON

- 📍 Chemin de Tombouctou - ☎ 04 94 87 98 05
- 🕒 Du lundi au vendredi 8h à 12h15 et 13h15 à 17h
Samedi 8h à 17h - Dimanche 8h à 12h

SAINT-CYR-SUR-MER

- 📍 Chemin de Valadou - ☎ 04 94 07 00 99
- 🕒 Du lundi au samedi 8h à 12h et 14h à 18h
Dimanche 8h à 12h

SANARY-SUR-MER

- 📍 Route de la Gare - ☎ 04 94 07 30 59
- 🕒 Du lundi au samedi 8h à 12h et 14h à 18h
Dimanche 8h à 12h

SIGNES

- 📍 Rue Croix vieille - ☎ 04 94 25 02 34
- 🕒 Du lundi au samedi 8h à 12h et 14h à 18h
Dimanche 8h à 12h

SOLLIÈS-PONT

- 📍 550 avenue de l'Arlésienne - ☎ 04 94 35 14 28
- 🕒 Du lundi au samedi 8h à 12h et 13h à 18h

QUE DOIS-JE DÉPOSER en déchetterie ?



Papiers



Cartons



Bouteilles
et bocalux
verre



Emballages
en plastique



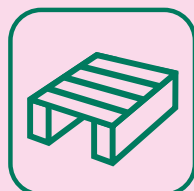
Encombrants



Déchets verts



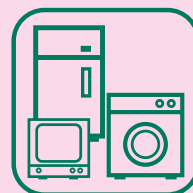
Bois traité



Bois propre



Petits appareils
ménagers (PAM)
DEEE



Gros
appareils
ménagers
DEEE



Plaques de
plâtre
& plâtre



Gravats



Peintures
(DMS)



Pneus



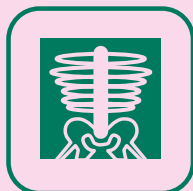
Extincteurs



Bouteilles
de gaz



Verre plat



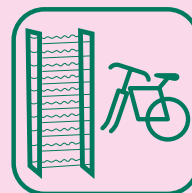
Radiographies



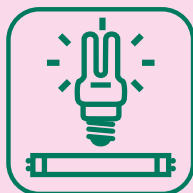
Huile de
vidange



Huiles
alimentaires



Ferrailles



Néons et
ampoules



Piles et
batteries



Menuiseries
Vitrées



Objets
de la maison



Articles
de sport et
de loisirs

LES DÉCHETS dangereux

Les DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) regroupent l'ensemble des déchets produits par les particuliers qui constituent un risque direct pour la santé et pour l'environnement.

PRODUITS DU MÉNAGE

- Acide chlorhydrique
- Acide sulfurique
- Ammoniaque
- Déboucheurs de canalisations
- Décapant four, cheminée ou insert
- Imperméabilisant
- Lessive de soude
- Répulsif
- Soude

PRODUITS POUR L'ENTRETIEN DES VÉHICULES

- Antigel
- Anti-goudron
- Filtres à huile et à carburant
- Liquide de dégivrage
- Liquide de refroidissement
- Polish

PRODUITS DU JARDINAGE

- Anti-fourmi, anti-nuisible
- Anti-mousses, algues
- Bouillie bordelaise
- Chlorate de soude
- Désherbants
- Engrais non organique
- Herbicides
- Insecticides
- Lustrant plantes

- Raticides, rodenticides, souricides
- Traitement des plantes contre parasites, maladies, insectes

PRODUITS D'ENTRETIEN DE LA PISCINE

- Brome
- Chlore
- Galets de désinfection
- Hivernage
- Hypochlorite de sodium
- Rattrapage eaux vertes
- Régulateur de pH – ou +

PRODUITS DE CHAUFFAGE

- Alcool à brûler
- Allume-feu
- Bio-éthanol
- Combustible liquide
- Nettoyant cheminées
- Pétrole désaromatisé
- Pétrole lampant
- Produit de ramonage

PRODUITS UTILISÉS POUR LE BRICOLAGE, LA DÉCORATION

- Acétone
- Anti-rouille
- Colles
- Crépi
- Décapant ménager

- Dégrissant en aérosol
- Dégriseur pour bois
- Éclaircisseur
- Enduit
- Huile de protection meuble, parquets
- Hydrofuge-oléofuge de surface
- Imperméabilisant hydrofuge-oléofuge de surface
- Joint silicone
- Laque vernis-peinture
- Lasure bois
- Mastic
- Mortier-colle carrelage
- Mousse expansive PU en aérosol-non-pisto-lable
- Mousse pu anti-feu
- Peintures
- Primaire d'accrochage
- Protecteur sols, murs, façades
- Solvant et diluant
- Sous-couche peinture
- Traitement de bois
- Vernis
- White-spirit
- Xylophène



Médicaments à ramener en pharmacie ; piles à mettre dans les collecteurs ; ampoules à économie d'énergie à ramener de préférence en magasin ou à déposer en déchetterie ; seringues et aiguilles à remettre aux professionnels de santé.

LES DÉCHETS électriques & électroniques

Les déchets d'équipements électriques et électroniques sont des équipements en fin de vie fonctionnant à l'électricité (avec câble électrique, piles ou batteries). Ils sont constitués de métaux valorisables, mais aussi d'éléments toxiques et inflammables.



Certaines villes disposent d'un service de ramassage pour les encombrants.

Renseignez-vous auprès de votre Mairie.

- Perceuse, visseuse, ponceuse, taille-haies, tronçonneuse, scie circulaire, tondeuse...
- Jeux électroniques, console de jeux vidéo, jouets télécommandés
- Ordinateur, écran d'ordinateur, tablette tactile, clavier d'ordinateur, souris, ordinateur portable
- Box internet
- Baladeur, lecteur MP3, MP4, lecteur DVD portable, lecteur DVD, écouteurs, casque Hifi
- Chaîne Hifi, caméscope, enceintes
- Télévision
- Fax, imprimante, répondeur
- Téléphones portables et fixes
- Four micro-ondes
- Lave-linge, lave-vaisselle
- Aspirateur
- Grille-pain
- Réfrigérateur, congélateur
- Hotte
- Cuisinière
- Four électrique
- Plaque de cuisson
- Robot ménager
- Cafetière
- Couteau électrique
- Hachoir
- Batteur, mixeur
- Friteuse électrique
- Grill
- Appareil à raclette, à fondue
- Fer à repasser
- Machine à coudre
- Ventilateur
- Climatiseur
- Chaudière électrique, radiateur
- Transformateur d'alimentation électrique
- Lampe torche
- Sèche-cheveux, fer à friser, rasoir
- Cigarette électronique
- Trotinettes électriques, vélos électriques, hoverboards
- Appareils de musculation
- Feux à pétrole électrique, lampes bronzantes
- Jeux d'arcades, écran de retroprojecteurs, appareil photos
- Disque dur externe, GPS, cables et multi-prises
- Radiateurs électriques et à bain d'huiles, chauffe-eau, ballons d'eau chaude, groupe électrogène, luminaires, appareillage électrique (disjoncteurs, fusibles...), les ampoules et néons
- Piles et batteries

UN BAC CASSÉ, OBTENIR UNE CARTE D'ACCÈS DE LA DÉCHETTERIE, UNE QUESTION SUR LES DÉCHETS MÉNAGERS...



ADRESSEZ-VOUS À VOTRE ANTENNE LOCALE

VOUS HABITEZ LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

CONTACTEZ L'ANTENNE DE VOTRE VILLE

Consultez
l'application
Trizzy



CARQUEIRANNE → 04 94 01 42 25

HYÈRES-LES-PALMIERS → 04 94 01 84 11

LA CRAU → 04 23 26 15 80

LA GARDE → 04 98 01 15 13

LA VALETTE-DU-VAR → 04 94 93 38 03

LA SEYNE-SUR-MER → 04 94 06 92 40

LE PRADET → 04 94 08 69 61

LE REVEST-LES-EAUX → 04 94 98 19 90

OLLIOULES → 04 94 63 80 10

SAINT-MANDRIER → 04 94 06 69 75

SIX-FOURS-LES-PLAGES → 04 94 10 80 20

TOULON → 04 83 16 67 60

Consultez
l'application
Collecte
Info



VOUS HABITEZ LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SUD SAINTE-BAUME

BANDOL, ÉVENOS, LA CADIÈRE D'AZUR, LE BEAUSSET, LE CASTELLET, RIBOUX,
SAINT-CYR-MER, SANARY-SUR-MER, SIGNES

CONTACTEZ ☎ 0 805 280 026

VOUS HABITEZ LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DU GAPEAU

BELGENTIER, LA FARLÈDE, SOLLIÈS-PONT, SOLLIÈS-TOUCAS, SOLLIÈS-VILLE

CONTACTEZ ☎ 04 94 33 78 84



Conception graphique : • Impression : Imprimerie Caractère
Rédaction : SITTOMAT - Photographies : iStock - APREC - Citeo / Droits Réservés -
Pizzorno Environnement - Veolia - Suez - DR • Imprimé sur papier recyclé • 05/26